

Le grand désarroi des maires de France

En première ligne

Manque de reconnaissance, agressions, difficultés à concilier vie professionnelle et mandat d'élu... de nombreux maires ruraux, entourés d'équipes techniques réduites, font face aux exigences d'habitants devenus plus consommateurs que citoyens.

Le poids des réformes

Les réformes territoriales favorisent une certaine technocratie, y compris à l'échelon local, à laquelle les élus ruraux ne sont pas habitués. Ils doivent se battre pour éviter de se voir retirer des compétences en dépit du bon sens, d'où une grande lassitude.

Collaborateurs en souffrance

Seuls agents administratifs dans les petites communes, les secrétaires de mairie sont aussi en souffrance. Les principaux syndicats de métier disparaissent et leurs dirigeants dénoncent une forme de déconsidération, y compris de la part des élus.

Cela fait des années, peut-être une décennie, que ces injonctions résonnent, lancinantes. Baisse des dotations, réduction du maillage des services publics de l'Etat, réformes successives des collectivités pour atteindre un seuil critique leur permettant de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs compétences... Des « diktats » qui expliquent le mal-être grandissant des élus locaux, en particulier des maires de nombreuses petites communes françaises. Et cette année, la coupe semble bien pleine. Après l'explosion sociale des « gilets jaunes » l'automne dernier, après la tournée d'Emmanuel Macron pour écouter les édiles - notamment ruraux - réciter leurs chapelets de doléances lors du grand débat et surtout après l'homicide du maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, le 5 août, l'expression « blues des maires » est devenue virale.

DÉMOBILISATION

Mais de quoi ce blues est-il le nom ? Chercheur au Centre national de la recherche scientifique, politologue et élu local, le sénateur (PS) Eric Ker-

rouche avait publié un essai à l'occasion du congrès des maires de 2018 (*), dans lequel il analysait ce phénomène. « Au-delà des chiffres nationaux, j'avais été marqué à titre personnel - mais je pense que cela a été le cas de tous les candidats aux élections sénatoriales de 2017 - par la lassitude de certains maires lors des échanges que nous avons pu avoir pendant la campagne », affirme-t-il dans l'introduction. « Elle confinait parfois au découragement, si ce n'est à la démobilisation, même pour des maires jeunes et récemment élus. Un sentiment de plus en plus partagé. Il suffit d'assister à l'assemblée générale d'une association départementale des maires pour réaliser l'importance du ras-le-bol qui se dessine », poursuit-il.

Le ras-le-bol des élus est professionnel, personnel, mais aussi institutionnel.

Les petites communes, en grande majorité rurales, sont les plus

concernées : « Même s'il n'est pas facile de fixer de seuil démographique exact en la matière tant les variations de territoire peuvent jouer, [...] les plus petites entités concentrent difficultés et besoins. » Ce désenchantement comporte un volet professionnel et personnel, qui relève des mutations de la société autant que du choc générationnel des baby-boomers quittant la vie active. Mais il comprend aussi un volet institutionnel, qui, poussé à son paroxysme en cette fin de mandat, aura connu, comme nul autre, un bouleversement de l'organisation territoriale française. Ne pas porter d'attention à ces problématiques, c'est s'assurer d'un échec certain dès le prochain mandat municipal.

La crise de vocation frappe de plus en plus les édiles des petites communes

RÉALISÉ PAR PABLO AIQUEL



Incivilités, agressions, violences... des élus de village dans la nasse

A l'instar, jadis, des médecins de campagne, les premiers magistrats de petites communes ne ménagent pas leur peine. Mais, en première ligne face aux dysfonctionnements de la société, certains songent à jeter l'éponge.

Voici longtemps que le nombre de médecins de campagne, qui soignaient les mêmes familles des mêmes villages de génération en génération, et n'avaient quasiment pas de week-end et que certains rémunéraient avec des produits de la ferme, se réduit comme peau de chagrin. De la même manière, la crise de vocation frappe désormais les maires ruraux, pourtant plébiscités.

Qui, aujourd'hui, veut d'une activité requérant un fort investissement, où il faut être « à portée de baffe » des concitoyens en permanence et, surtout, demande de plus en plus de technicité sans les moyens nécessaires ? Nombreux sont les agriculteurs qui jonglaient entre exploitation et mairie à se sentir au bout du rouleau, sans savoir à qui passer le relais. Après la désertification médicale, celle des édiles ruraux pend au nez de la France.

GIFLES

« Maire courage » pour « Paris Match », « Le Père de toute la commune », selon « Ouest-France », Jean-Mathieu Michel, le maire de Signes, était l'un de ces élus « 24 heures sur 24 », qui ne prenait qu'une poignée de jours de congés, restait joignable même la nuit, dévoué à son mandat comme à un sacerdoce. Sa mort, le 5 août, en essayant d'éviter un dépôt sauvage de gravats, a provoqué un électrochoc. Moins de deux semaines après cet homicide, la commission des lois du Sénat a lancé une enquête sur les menaces et les agressions aux-

quelles sont confrontés les maires.

Incivilités, injures, intimidations, agressions physiques : 92 % des élus municipaux ayant répondu à la consultation déclarent avoir été victimes de ce type de violences (105 coups donnés, 7 gifles, 66 altercations ou bousculades, 32 attaques avec voiture ou scooter, 14 agressions au couteau, à la hache ou à la machette...). Les - heureusement rares - tentatives de meurtre rappellent qu'en mai 2018 la maison du maire d'Issoudun (Indre) et vice-président de l'Association des maires de France (AMF), André Laignel (PS), avait subi un tir par arme à feu, la balle ayant traversé des pièces à vivre, et forcent à conclure que le drame de Signes aurait pu se produire avant.

ABANDON

Parmi les réponses à la consultation du Sénat, le maire d'une commune rurale indique que les édiles sont « souvent seuls et démunis » face aux violences. Ailleurs, celui d'un village de moins de 1 000 habitants avoue avoir « le sentiment d'être abandonné et laissé en première ligne, sans moyens pour faire respecter le droit et la sécurité ».

Au-delà des problèmes liés à la sécurité, une autre enquête du Sénat, menée en 2018 (« Faciliter l'exercice des mandats locaux »), mettait en avant deux éléments principaux pour expliquer la crise de vocation qui pointe, à la veille des municipales de 2020.

D'une part, le facteur personnel, émergeant dans trois types de réponses : la délicate conciliation avec la vie professionnelle (88,7 %), avec la vie personnelle (78,9 %) et la difficile reconversion professionnelle (63,4 %). D'autre part, les pressions dans l'exercice du mandat : le degré d'exigence des citoyens (85,5 %), le risque juridique et pénal (81,3 %), la lourdeur des responsabilités (80,5 %) ainsi que le manque de reconnaissance (60,4 %).

Selon le président de la commission « ruralités » de l'AMF, Jean-Louis Puissegur, maire (PS) de Pointis-Inard (900 hab. , Haute-Garonne), la vie professionnelle et le mandat d'élu local sont « difficilement conciliables dans les petites et moyennes communes. Dans les villages de 500 à 1 000 habitants, le directeur général des services, c'est le maire ou l'adjoint. Par exemple, il voit les agents d'entretien tous les matins pour planifier le travail à faire dans la journée. Aujourd'hui, on vit en meilleure santé plus longtemps. J'ai beaucoup de collègues qui, après quinze ou vingt ans de mandat, atteignent 70 ans et veulent profiter davantage de la vie. Mon père a été maire avant moi, il est décédé à 63 ans », explique ce baby-boomer âgé de 70 ans.

TOUT, TOUT DE SUITE

Maire (PS) de la commune de Templemars (3 400 hab. , Nord) depuis 2008, Frédéric Baillot assure qu'il n'a pas le blues, mais qu'il ne se représentera pas : « J'ai 70 ans, je pense

qu'un maire doit avoir un pied dans la vie active, même si c'est de plus en plus dur. C'est plus compliqué qu'il y a vingt ans. Les gens sont sur les ré-

seaux sociaux, ils veulent tout, tout de suite. Nous avons besoin de réfléchir. Mais tous les secteurs de la société sont pris dans ce tourbillon. » ■

RÉALISÉ PAR PABLO AIQUEL

41 % des maires

41 % des maires affirment être plutôt sûrs ou certains de se représenter en 2020, contre 59 % qui seraient plutôt sûrs ou certains de raccrocher, selon un sondage réalisé par l'AMRF. Parmi ceux qui pensent continuer, 35,7 % terminent leur premier mandat, 28 % leur deuxième, 16,4 % leur troisième et 19,9 % en sont à plus de trois périodes.

TÉMOIGNAGE - « Si quelqu'un veut la place, je la laisse »

« Je suis devenu maire en 2001, puis j'ai passé la main car je souhaitais mettre mon exploitation en bio, ce qui demandait du temps et de la formation. J'ai été réélu en 2014. Je trouve que, dans une petite commune, le mandat perd de son sens. On nous retire tout le temps des compétences qui relient les individus. Nous ne faisons plus les cartes grises ni les cartes d'identité et n'avons plus les moyens d'avoir un centre communal d'action sociale. Nous ne voyons les gens que lorsqu'ils ont des problèmes, ce n'est pas agréable. Ce qui est positif ou intéressant se passe au niveau de l'interco. C'est bien, mais ça grignote des compétences qui rendent les communes de moins en moins indispensables.

Quant au blues, ce qui nous a mis dedans c'est la loi "Notre". Il n'y a rien de plus mauvais et malsain que cette loi. La disparition des syndicats et l'absence de visibilité financière d'une année sur l'autre, par exemple, ont créé plus d'éloignement et n'ont pas permis de faire d'économies. Je comprends que beaucoup d'élus n'aient plus envie de continuer dans un tel système. Je souhaitais arrêter, mais le départ de notre secrétaire de mairie, très professionnelle, me fait réfléchir. Si quelqu'un veut la place, je la laisse. »

Surtout pas des shérifs

La consultation du Sénat portant sur les menaces et les agressions révèle que 86 % des maires n'ont pas suffisamment de moyens de contrainte pour faire respecter leurs arrêtés de police administrative. Un chiffre qui monte à 91 % dans les petites communes.

« Les maires sont des gens d'équilibre, ils ne veulent pas devenir des shérifs, mais ils sont nombreux à se sentir seuls, abandonnés et sans moyens pour lutter contre les violences », a affirmé le président (LR) de la commission des lois, Philippe Bas.

TÉMOIGNAGE - « Nous devons reprendre le flambeau de Jean-Mathieu Michel »

« Ma commune est voisine de Signes. Le décès de Jean-Mathieu Michel nous a bouleversés. Il nous manque et nous manquera toujours. C'est une mémoire du territoire qui est partie. Il avait l'amour de sa commune chevillé au corps, comme nombre de maires de petites villes. Nous devons reprendre le flam-

beau. Même si ce mandat a été compliqué, il faut s'inscrire dans la durée. Je suis maire et vice- présidente de l'agglomération, c'est un temps plein, surtout dans les petites communes. J'ai été élue en 2014 et je compte poursuivre. Je ne suis pas retraitée et n'ai pas pu reprendre une activité professionnelle. Les administrés sont devenus des consommateurs, les gens veulent "consommer" une collectivité alors que nous sommes là pour le service public. L'intérêt général est de moins en moins compris.

Nous avons des droits, mais aussi des devoirs, quelquefois oubliés par la population. Notre communauté est devenue une agglomération grâce à l'augmentation de la population. Nous verrons les effets à moyen et long terme. Elle est en pleine structuration et nous soutient, surtout financièrement, un peu techniquement. L'interco, ça marche quand il y a une vision du territoire et un fonctionnement collectif. »



Des édiles perdus dans les nouvelles institutions

Difficultés à suivre les dossiers, à prendre la parole lors de conseils communautaires pléthoriques ou à recruter des candidats motivés dans les communes nouvelles... les élus des petites villes peinent à trouver leur place dans les nouvelles institutions issues de la réforme territoriale.

Selon une consultation réalisée par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) au lendemain du congrès des maires de 2018, 60 % des maires ruraux (sur une base de 2 000 réponses) étaient plutôt enclins ou certains de ne pas se représenter.

« La toute-puissance des intercos qui rogne les pouvoirs des maires arrive très largement en tête des raisons exposées par les édiles décidés à décrocher : 37 % », précise l'analyse de l'AMRF. « La poursuite et l'accroissement des mécanismes financiers pénalisant les communes [changements permanents illisibles et injustes], l'accès difficile aux nouveaux outils de soutien et d'ingénierie, le maintien des dotations à un niveau historiquement bas [avec une pérennité insuffisante...] expliquent que "les contraintes budgétaires" soient citées par 35 % des maires refusant à cette heure de poursuivre en 2020 », souligne l'association dans l'une de ses publications. Sans aucune contestation possible, la difficulté des maires de petite commune à trouver leur place dans les intercommunalités issues des fusions depuis 2017, et notamment dans les groupements XXL (de plus de 50 communes), est l'une des principales raisons du découragement des édiles ruraux.

Chaque territoire a la possibilité d'établir des priorités d'intérêt communautaire, mais

des difficultés persistent.

PERTE DE CONVIVIALITÉ

Au sein de la communauté d'agglomération d'Issoire (88 communes, 55 700 hab., Puy-de-Dôme), certains élus ne se sentent pas à l'aise pour prendre la parole lors de séances du conseil communautaire où siègent 125 conseillers. « Avant, dans nos petites "com' com", nous étions dix maires, chaque réunion se terminait par un repas. Maintenant, c'est un gros machin, on ne connaît plus tout le monde, même deux ans après. Il n'y a plus de convivialité, ce qui, normalement, aide à échanger, à se soutenir. En perdant la proximité, nous ne bénéficions plus de cette entraide », indique Sylvie Jolivet, maire (SE) de Saint-Jean-Saint-Gervais (100 hab.), qui ne se représentera pas.

Une réunion plénière une fois tous les deux mois avec un ordre du jour de 400 pages, peu de temps pour prendre la parole... forcément, cela éloigne de la prise de décision. « Chaque délibération est présentée par un vice-président, mais on ne nous explique pas les tenants et les aboutissants. Ces grands établissements publics de coopération intercommunale [EPCI] ont certes plus de moyens, mais ils ont éloigné l'interco des conseillers municipaux. Il y avait quelque chose à inventer, mais chez nous, cela ne s'est pas passé. Celui qui ne fait pas partie de la commis-

sion "tourisme", par exemple, ne sait pas ce qui se passe », se désole l'élue qui était favorable à la création de l'EPCI XXL et considère qu'aujourd'hui les fonctionnaires prennent un peu le pouvoir.

QUI FAIT QUOI

Malgré ses réticences, la communauté de communes (CC) du haut Ségala (12 communes, 2 100 hab., Lot) a été obligée de rejoindre la communauté d'agglomération (CA) du Grand Figeac (80 communes, 43 500 hab., Lot et Aveyron). L'ancien président de la petite CC et maire (SE) de Sabadel-Latronquière (100 hab., Lot), Jean Laporte, est devenu vice-président territorial pour son secteur. « L'état d'esprit dans une grande ville de 10 000 habitants n'est pas du tout le même. Il est difficile de savoir qui fait quoi dans les services. Il nous a fallu du temps pour prendre nos marques », assure-t-il. Lorsque Martin Malvy, également président (PS) de région, a cédé sa place à la tête de l'interco à un élu rural, Vincent Labarthe, le nouveau président (PS) s'est engagé à visiter chaque commune. A raison de quatre réunions par jour avec les conseillers municipaux et une réunion publique le soir. « L'arrivée d'élus "ruraux" a mis en avant un certain nombre de problématiques qui, petit à petit, sont prises en compte », pointe Jean Laporte. Chaque territoire a la possibilité d'établir des priorités d'intérêt communautaire, mais des difficultés persistent : « Il est plus simple d'obtenir le soutien pour un projet d'un million d'euros

que de se faire financer un abonnement de 500 euros pour avoir accès à internet dans un espace de télétravail », souffle cet agriculteur à la retraite, maire depuis trente-quatre ans.

Le salut des petites communes n'est-il pas dans les communes nouvelles ? Sans projet solide, pas si sûr. Maire (SE) déléguée de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury (100 hab. Calvados), Patricia Henry avait participé, enthousiaste, à la création de Livarot pays d'Auge (22 communes, 6 400 hab.). Mais, après le départ du maire, Sébastien Leclerc, devenu député (LR), « il n'y avait plus d'énergie pour fédérer et coopérer. L'utopie s'est arrêtée là ». Beaucoup de maires ne se représenteront pas, trop âgés ou déçus, et deux candidats ont annoncé briguer le poste.

CONSEILS DE VILLAGE

La nouvelle règle issue de la loi « Gattel » du 1er août 2019 permettra de passer de 106 conseillers municipaux à 69 durant un mandat « tampon », au lieu de 38. Mais les futurs rivaux seront-ils capables de présenter des listes de 69 candidats dans cet ensemble de villages ? « Je ne repartirai pas, et je peine à trouver quelqu'un qui ait envie de prendre la suite », lâche, dépitée, Patricia Henry.

Inventer pour permettre à chacun de trouver sa place et faire vivre la proximité est le précepte de Jean Valadier, maire (SE) de la commune nouvelle Argences-en-Aubrac (1 700 hab. , Aveyron, issue de la fusion d'un bourg-centre et de cinq villages autour), où, de 66 élus municipaux ils

passeront à 23. « Pour palier les difficultés que représente cette règle, nous avons instauré des conseils de village, avec des élus et des citoyens investis. Des élus m'ont déjà dit être intéressés par le conseil de village plutôt que par le "grand" conseil municipal », rapporte-t-il.

En revanche, la CC Aubrac, Carladez et Viadène (21 communes, 10 300 hab., Aveyron), très étendue, doit être peu intrusive et faire confiance. « Par son projet et sa cohérence, notre commune nouvelle a obtenu la reconnaissance de l'Etat et de la région comme un espace de proximité », assure Jean Valadier. La recette pour trouver sa place sans perdre son identité. ■

RÉALISÉ PAR PABLO AIQUEL

Un arsenal législatif

Des conférences de maires obligatoires, sauf si le bureau de l'interco les regroupe déjà tous, un élargissement des pouvoirs de police, une hausse des indemnités dans les petites communes et un renforcement du statut de l'élu (*)... Tel que voté au Sénat le 22 octobre, le projet de loi « engagement et proximité », porté par le ministre chargé des Collectivités, Sébastien Lecornu, est le point d'orgue de la calinothérapie lancée par le gouvernement en direction des maires ruraux. Avant le vote de la loi par le Sénat, le ministre avait envoyé un courrier électronique aux maires pour souligner que « repartir de la commune est un virage culturel qui prendra du temps », tout en affirmant que « le maire a été enfin remis au cœur du village ».

Un premier divorce prononcé par le juge

janvier 2020, la communauté de commune (CC) Monts et vallées ouest Creuse, issue de la fusion des trois CC de La Souterraine, de Bénévent-Grand-Bourg et de Dun-le-Palestel, n'existera plus. Le 12 juillet dernier, à la suite d'un recours déposé par des élus, le tribunal administratif de Limoges a annulé l'arrêté qui, en 2016, avait entériné sa création. Il s'agit de la première défusion depuis la promulgation de la loi "Notre". Selon le président de l'établissement public de coopération intercommunale, Etienne Lejeune, 30 ans, premier adjoint au maire de La Souterraine, « la défusion est une cause et une conséquence du blues des maires. L'élargissement accentue le sentiment d'éloignement, renforce le repli sur soi, la peur des choses nouvelles est trop grande.

Mais l'opposition ne s'est pas faite dans l'interco, elle existait avant. Cela n'a pas été construit, mais subi. La majorité des élus avait voté contre, la commission départementale de coopération intercommunale s'était très mal passée et la préfète avait rendu un arrêt fragile. C'était le cocktail gagnant pour échouer, mais ça s'est fait quand même », explique-t-il.

Il considère aussi que les difficultés financières et les longues distances à parcourir - une heure pour se rendre du nord au sud - ont compté. « Il y a quinze ans, un maire avait 100 000 euros de plus d'une année sur l'autre et son rôle était de savoir comment il allait l'utiliser. Maintenant, nous avons de l'argent en moins et il faut savoir ce que l'on va devoir amputer. »

37 % des communes

37 % des communes sont plutôt éloignées du siège de l'EPCI. Ainsi, 7 701 communes (22 %) se trouvent à plus de trente minutes du siège, 3 382 (9,1 %) à plus de quarante-cinq minutes, 1 766 (5,1 %) à plus d'une heure et 303 (0,9 %) à plus d'une heure et demie.

Source : données du « Metric » de l'Insee, sollicitées par l'Association des maires ruraux de France.



Les secrétaires de mairie au bout du rouleau

Souvent présentés comme les binômes des maires ruraux, les secrétaires de mairie ont également le blues. Les syndicats qui les regroupaient sont en déliquescence et dissous les uns après les autres.

Il fut un temps où les mairies avaient leurs quartiers dans le bâtiment de l'école du village. Et où l'instituteur, figure pagnolienne qui enseignait la lecture et l'écriture, représentait l'éducateur aux valeurs républicaines, notamment la laïcité, face au prêtre, garant de la religion et de la morale. Mais l'instituteur était aussi celui qui connaissait la loi et, très souvent, il officiait également comme secrétaire de mairie. « C'était le notable du village qui remettait le maire sur les rails quand il allait réaliser des abus ou ne pas respecter les règles », relate Marcel Coevoet, président du Syndicat de secrétaires de mairie instituteurs. A cette époque, il y a eu jusque 20 000 à 25 000 secrétaires de mairie instituteurs. Aujourd'hui, il ne reste plus que 43 actifs proches de la retraite dans le syndicat dont Marcel Coevoet a pris la tête en 2009.

D'où est venue cette chute ? « Du désintérêt des jeunes instituteurs pour ce métier qui représentait une trop grande charge de travail. La multiplicité des tâches impliquait qu'il fallait se spécialiser et, bien sûr, cela réduisait le temps des vacances », poursuit celui qui, durant sa carrière, devait gérer quatre cours, la direction de l'école et le secrétariat de la mairie.

ERREURS GRAVES

La dégringolade laisse place au désarroi de celles, souvent des femmes, qui exercent ce métier. La Vendéenne Magali Moinard, présidente du Syndicat national des secrétaires de mairie (SNSM), créé en 1989, n'y va pas par quatre chemins : « Vu la conjoncture et toutes les transformations, nous sommes en dissolution. Quand j'ai adhéré au syndicat, en 1995, nous étions 1 500. Cela n'a cessé de s'étioler. Aujourd'hui nous avons 200 adhérents et, lors de l'assemblée générale de cette année, il n'y avait que onze personnes », souligne-t-elle. « Les maires ruraux ont pris le pas sur les secrétaires de mairie. Notre rôle est de les informer, mais comme ils ne sont pas formés, ils ne nous écoutent pas », constate-t-elle, désabusée. Tout en regrettant que de nombreux secrétaires de mairie soient devenus des élus politiques ne préservant et ne défendant ni le statut ni le rôle de celles veillant au respect des règles administratives dans les communes.

« Beaucoup de maires pensent que nous sommes "leur" secrétaire. Alors que nous devons répondre au préfet, au procureur et veiller à la légalité des actes. Les maires embauchent de

plus en plus de personnes avec de l'expérience en secrétariat médical ou commercial, mais sans connaissances du budget ou de l'état civil. Il ne faut pas que ça coûte, mais cela pose un certain nombre de soucis car des erreurs graves sont commises », affirme pour sa part Danielle Hautemayou, ancienne présidente du SNSM, basée dans le Cantal.

CHARGE DE TRAVAIL ÉNORME

Un autre syndicat, celui des secrétaires de mairies rurales, a déjà été dissous. « Nous avons une charge de travail énorme et peu d'appuis », commente Muriel Galvin-Taylor, retraitée dans les Hautes-Alpes, toujours active dans le syndicat départemental CFTC de la fonction publique territoriale.

Ces dernières années, plusieurs suicides de secrétaires de mairie sont survenus dans des villages de l'Aude, de l'Aveyron ou en Charente, un signe que la souffrance est bien réelle. ■

RÉALISÉ PAR PABLO AIQUEL

Métier en tension

En 2016, 87 % des secrétaires de mairie avaient atteint l'âge de départ à la retraite. Dans de nombreux départements, les centres de gestion peinent à répondre aux offres d'emploi et des formations rapides sont proposées. Dans l'Oise, par exemple, le centre de gestion, Pôle emploi et l'Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités ont créé une formation de deux jours complétés par trois semaines de stage, pour devenir secrétaire de mairie. Cette formation est ouverte aux demandeurs d'emploi.



« Il faut rétablir un sentiment de confiance entre l'Etat et les élus »

A la veille du congrès des maires, la vice-présidente de l'AMF, Rachel Paillard (LR), considère que les communes redeviendront des leviers dynamiques pour le développement s'ils retrouvent une capacité d'action financière.

Pourquoi le découragement des maires, notamment ruraux, s'est-il accentué ?

Les maires ont une forme de vocation, une capacité de résilience, d'adaptation, mais, pendant ce mandat, nous avons vraiment beaucoup subi : baisses des dotations, mise en place de grandes intercommunalités... Nous avons eu l'impression de perdre la main financière et politique, et de devoir faire face à des habitants plus exigeants. Dans des émissions télévisées, certains commentateurs laissaient entendre que les maires ne seraient pas de bons gestionnaires. Cette interrogation a été difficile à vivre pour les élus.

Vous dites que les communes rurales doivent s'adapter aux mutations, telle la transition numérique, mais la dématérialisation n'est-elle pas l'une des causes du blues ?

Elle peut être considérée comme une cause du découragement, mais aussi comme une opportunité de changement. Tout le monde a envie d'avoir accès aux outils numériques. Quand on entend que la proximité physique va devenir un mythe et qu'il y a un monde nouveau à organiser, ça peut

faire peur. En effet, c'est difficile, mais ce n'est pas insurmontable.

Que faut-il prendre en compte ?

Dans le cadre de la réorganisation des trésoreries, par exemple, il y a une vraie différence entre ceux qui habitent près d'une ville et les autres. Dans les territoires ruraux, c'est une intelligence locale qui s'en va, mais aussi des couples, des enfants. Le fait d'avoir un service sans humain n'est pas suffisant. La nouvelle direction des finances essaye de prendre cela en compte. L'Etat doit faire attention à ce qui existe. Le défi, c'est l'utilisation de l'espace territorial. Mais les maires s'interrogent : si nous avons moins d'habitants et plus le droit de construire, comment allons-nous faire ?

« Les maires s'interrogent : si nous avons moins d'habitants et plus le droit de construire, comment allons-nous faire ? »

Quel est, selon vous, le remède pour soigner ce blues des maires ?

D'abord, il faut rétablir un sentiment de confiance entre l'Etat et les élus. On sent que les responsables gouvernementaux, Sébastien Lecornu, Jacqueline Gourault et Edouard Philippe, essayent de le faire. Mais nous attendons du concret sur la loi de finances. Si les maires peuvent retrouver leur capacité d'action, ils redeviendront des leviers dynamiques pour le développement de leurs territoires.

Avec le soutien de l'intercommunalité ?

Oui, ou de la Banque des territoires. Les communautés sont un outil intéressant pour régler les problèmes de compétences lourdes, mais pour des projets novateurs ou des études, il peut y avoir besoin de cabinets externes de temps en temps. ■

RÉALISÉ PAR PABLO AIQUEL

